

## AIDE FINANCIÈRE AUX OBNL LOCATAIRES

Ville de Montréal

Direction de la diversité sociale

801, rue Brennan, 4<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

---

## AIDE FINANCIÈRE AUX OBNL LOCATAIRES – 2011

---

Madame, Monsieur,

La mesure d'aide financière aux OBNL locataires est reconduite en 2011. Si vous souhaitez obtenir de l'aide financière pour le présent exercice, vous devez remplir le formulaire approprié et transmettre votre demande, **avant la date limite du 31 août 2011**, à l'adresse suivante :

### AIDE FINANCIÈRE AUX OBNL LOCATAIRES

Ville de Montréal

Direction de la diversité sociale

801, rue Brennan, 4<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

Prenez note que les lignes directrices encadrant la gestion de l'aide financière sont modifiées cette année : le taux pour le calcul de la contribution de la Ville passe de 17% à 12 % et le plafond par immeuble, par OBNL, de 10 000 \$ à 7 500 \$.

La Ville de Montréal est consciente des impacts de ces mesures pour les OBNL locataires et y est sensible. Elle tient toutefois à perpétuer son soutien à des acteurs essentiels à la vie communautaire montréalaise.

Rappelons que la Ville de Montréal est la seule au Québec à offrir une mesure d'aide financière aux OBNL locataires et que, malgré cette diminution, le pourcentage de la contribution demeure supérieur à ce qu'il était en 2006 lors de la création de cette aide financière.

Les lignes directrices ainsi que le formulaire sont accessibles dans les bureaux Accès Montréal, dans les bureaux d'arrondissement de la Ville de Montréal et en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ville.montreal.qc.ca/culture/programmes>

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter un des membres de l'équipe de gestion au 514 868.5819.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Aide financière aux OBNL locataires 2011